

Correction des informations et signalement de l'usage du signe

GSQA-REV-003 · 2.0 · 2026-10-19

1. Classement des rapports

Les erreurs de texte et de coordonnées, les modifications substantielles du champ d'application, l'utilisation de la marque en dehors de son champ d'application et d'autres problèmes de qualité sont enregistrés séparément. Les modifications techniques sont soumises à la procédure de vérification correspondante et ne peuvent pas être contournées par une correction textuelle.

2. Preuves et actions

Fournissez le numéro d'enregistrement, l'adresse de la page, les photographies et la divergence spécifique. Les faits et autorités pertinents sont vérifiés. Une fois confirmée, l'action peut inclure la rectification du dossier, le contact avec les parties concernées ou le lancement d'une évaluation de l'état, avec les raisons et les versions retenues.

3. Réponses au public

L'acceptation et les résultats sont notifiés dans les délais impartis pour les commentaires du public. Les allégations non vérifiées ne sont pas publiées sous forme de conclusions. Les informations confidentielles ne sont divulguées qu'aux parties autorisées ; les corrections publiques sont limitées à ce qui est nécessaire.

4. Vérifiez d'abord la représentation

Lorsqu'un numéro est disponible, vérifiez d'abord le modèle, le marché cible et l'état actuel dans le dossier public. Un signalement peut également être réalisé sans numéro ; aucun chiffre ne doit être inventé. Une recherche ne renvoyant aucun résultat n'établit pas, en soi, une utilisation abusive intentionnelle.

5. Exemples de sujets à signaler

Les exemples incluent l'utilisation de la marque sans dossier de récompense, son application à un modèle non répertorié, la surestimation de la couverture du marché, la poursuite de l'utilisation après la fin de la licence, la modification d'un certificat, la revendication mensongère de l'approbation du gouvernement ou la facturation au nom de Gold Standard Quality Awards. Décrivez le problème

réellement observé et où il apparaît.

6. Matériel de support

Fournissez le lien source, les informations sur le produit, les numéros pertinents et la date de découverte, avec des captures d'écran si nécessaire. Préserver la page ou le contexte nécessaire pour établir la représentation originale. Ne soumettez pas d'informations personnelles ou de documents sans rapport qui ne peuvent pas être légalement partagés.

7. Vérification et action

La représentation est comparée au dossier. Des explications peuvent être demandées et des corrections ou autres actions envisagées. Les commentaires fournissent une piste d'enquête et non une détermination publique. Des mesures provisoires peuvent être prises selon les règles pour des questions urgentes ou matérielles.

8. Suivi d'un rapport

Conservez le numéro de reçu pour soumettre des preuves supplémentaires ou vous renseigner sur les progrès réalisés. La confidentialité et les droits des parties peuvent limiter la divulgation des informations d'enquête. Faire un rapport n'autorise pas un tiers à modifier un dossier de récompense ou à créer un certificat Gold Standard Quality Awards ou des fichiers de marque.

9. Informations pouvant être corrigées

Des fautes d'orthographe, des images incompatibles et des champs d'affichage inexacts peuvent être signalés via ce canal. Les modifications apportées à la configuration du produit, à la portée du modèle, au marché cible ou aux résultats techniques doivent suivre la procédure de modification formelle. Le traitement dépend de la substance du changement et non de son étiquette.

10. Identifiez l'erreur

Fournissez le lien de la page ou le numéro de récompense. Identifiez l'élément incorrect, ce qui est actuellement affiché, la correction proposée et la raison. Une identification précise facilite la vérification et empêche toute modification involontaire d'autres informations correctes.

11. Soumettre les pièces justificatives

Des sources faisant autorité ou des pièces justificatives peuvent être fournies. Une demande émanant d'un boursier peut nécessiter une confirmation de son autorité. Les membres du public peuvent également signaler des erreurs évidentes. Les formulaires grand public ne nécessitent pas de documents non liés tels que des pièces d'identité ou des rapports techniques non publics.

12. Vérification et mise à jour

Les demandes de correction sont vérifiées par rapport aux preuves et à l'autorité. Un historique approprié est conservé pour les changements importants, qui peuvent nécessiter un examen technique. Les corrections ne doivent pas étendre secrètement la portée de l'attribution, supprimer l'historique des statuts indésirables ou remplacer les preuves de test appartenant à un autre produit.

13. Confirmer le résultat

Le numéro de reçu identifie la demande. Lorsqu'une réponse peut être fournie, le résultat explique l'action entreprise ou la raison pour laquelle aucune correction n'a été apportée. Les litiges concernant des décisions formelles devraient recourir à un réexamen plutôt qu'à une soumission répétée comme une erreur textuelle.

14. Dossiers, traitement et corrections

Pour les questions régies par le présent document, sont conservés le numéro de demande ou de dossier, le produit et le marché concernés, la version appliquée, les documents et pages de référence, les personnes responsables, les dates importantes, les motifs et les notifications officielles. Les données personnelles et les secrets commerciaux sont traités selon les droits d'accès. Les questions relatives à un dossier peuvent être soumises par les voies de correction, de réclamation ou de réexamen ouvertes au demandeur habilité. Le dépôt d'une demande ne modifie pas, à lui seul, une décision ou une licence existante. La notification officielle et le dossier à jour font foi du résultat.

15. Entrée en vigueur, application et versions

La version 2.0 du présent document est publiée et entre en vigueur le 19 octobre 2026. Elle s'applique aux questions concernées formellement soumises après cette date. Les demandes antérieures conservent leur état d'origine et les règles correspondantes. Les modifications substantielles font l'objet d'une notification distincte et de dispositions transitoires ; de nouvelles conditions ne sont pas ajoutées rétroactivement aux décisions antérieures. Le texte du site et la version téléchargeable doivent être identiques. Toute version remplacée indique celle qui lui succède. Les corrections de dénomination ou de rédaction sont consignées séparément des modifications de fond.